

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes, tenue le 4 février 2019, à 20 h, à la salle du conseil de la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes, située au 660, rue Principale, Saint-Luc-de-Vincennes.

Sont présents :

Monsieur	Jean-Claude Milot, maire
Mesdames	Françoise Asselin, conseillère Nicole Grenon, conseillère Thérèse Thivierge, conseillère
Messieurs	Claude Lavoie, conseiller Jacques Lefebvre, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Monsieur Yan Normandin était présent en caucus seulement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

La séance est ouverte par Jean-Claude Milot, maire de Saint-Luc-de-Vincennes. Madame Josée Roy fait mention de secrétaire.

2. ORDRE DU JOUR

Résolution 2019-02-219

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, appuyé par Françoise Asselin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte l'ordre du jour tel que décrit ci-dessous et en conséquence il demeure ouvert à toute modification.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

1. Ouverture de la séance
2. Ordre du jour
3. Procès-verbaux
 - 3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2019
 - 3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2019
4. Dépôt des correspondances et autres communications
5. Trésorerie
 - 5.1. Comptes
 - 5.2. Engagement de crédits
6. Administration
 - 6.1. Adoption du règlement 2019-429 établissant le taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2019
 - 6.2. Résolution d'adoption du règlement 2019-430 modifiant le règlement 2010-382 concernant le traitement des élus municipaux
 - 6.3. Résolution relative à la demande de soutien financier pour les municipalités – Préparation aux sinistres – Volet 2
 - 6.4. Résolution d'augmentation du tarif des services de M. Sylvain Lavoie
 - 6.5. Résolution pour nommer un Directeur général et Secrétaire-trésorier
 - 6.6. Résolution pour nommer un Secrétaire-trésorier par intérim
 - 6.7. Résolution pour nommer un maire suppléant

7. Ressources humaines
 - 7.1. Résolution d'adoption de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail
8. Voirie
9. Urbanisme
10. Loisirs
11. Varia
12. Période de questions
13. Clôture de la séance

3. PROCÈS-VERBAUX

3.1. Procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2019

Résolution 2019-02-220

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, appuyé par Françoise Asselin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 janvier 2019.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

3.2. Procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2019

Résolution 2019-02-221

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, appuyé par Françoise Asselin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le procès-verbal de la séance extraordinaire du 15 janvier 2019.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

4. DÉPÔT DES CORRESPONDANCES ET AUTRES COMMUNICATIONS

- a) Demande de remboursement reçue de la part de Dominic Massicotte et Annick Massicotte concernant les frais supra-locaux exigés par la Ville de Trois-Rivières pour l'inscription de leurs enfants au club de soccer de Trois-Rivières (CSTR).
- b) Le Group MOBILISATION, organe d'information / action indépendante ayant pour objectif d'appuyer des actions sociales concrètes et immédiates en ce qui concerne les défis environnementaux actuels, demande à la municipalité d'endosser la Déclaration citoyenne universelle d'urgence climatique (DUC).

- c) Compte-rendu des déclarations de travaux reçus à la MRC des Chenaux en 2018 dans la municipalité.
- d) Dépôt du rapport sur le règlement de gestion contractuelle pour l'année 2018
- e) Lettre reçue de madame Thérèse Thivierge, le 15 janvier 2019 annonçant la reprise de son poste de conseillère municipale et ainsi annulant la lettre précédente, reçue le 1^{er} janvier 2019 qui annonçait sa démission.
- f) Les membres du conseil de la MRC des Chenaux ont adopté la résolution 2019-01-014, adoptant le règlement 2018-109 modification le schéma d'aménagement et de développement révisé. Les modifications concernent une nouvelle zone de conservation dans la municipalité de Notre-Dame-du-Mont-Carmel.
- g) MMQ versera une ristourne au terme de l'exercice financier 2018/ Part attribuée à la Municipalité qui s'élève à 1 183\$.
- h) Ville de Saint-Catherine / Prix créateurs d'emploi du Québec.
- i) TECHNI-CONSULTANT/ Document résumant les projets en cours et réflexion pour 2019.
- j) Service de sécurité incendie Saint-Maurice-Saint-Luc-de-Vincennes/ Rapport d'activités 2018
- k) Association de soccer des Chenaux/Proposition d'entente et d'aide entre organismes accrédités de loisirs et les municipalités de la MRC des Chenaux

5. TRÉSORIE

5.1. Comptes

Résolution 2019-02-222

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses de la directrice générale et secrétaire-trésorière et des autorisations de paiement de comptes en regard des décisions prises dans le cadre de la séance des mois de décembre 2018 et de janvier 2019;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits pris en vertu du règlement numéro 2007-359 et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation de la directrice générale et secrétaire-trésorière;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, appuyé par Thérèse Thivierge que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes approuve la liste des comptes à payer et autorise leur paiement.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

5.2. Engagement de crédits

Résolution 2019-02-223

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des engagements de crédits pour le prochain mois, et ce, pour le bon fonctionnement de l'administration municipale;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Grenon, appuyé par Françoise Asselin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes autorise la directrice générale et secrétaire-trésorière à procéder dans les limites de ces crédits.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6. ADMINISTRATION

6.1 Résolution d'adoption du règlement 2019-429 établissant le taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2019

Résolution 2019-02-224

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes doit adopter un règlement pour établir les taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2019;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné et qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 7 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, appuyé par Nicole Grenon que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le règlement 2019-429 établissant le taux des taxes, le coût des services et les conditions de perception pour l'année 2019

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.2. Résolution d'adoption du règlement 2019-430 modifiant le règlement 2010-382 concernant le traitement des élus municipaux

Résolution 2019-02-225

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement du Canada a proposé dans son budget 2017 que les allocations non soumises à une justification que reçoivent les élus municipaux pour des dépenses liées à leurs fonctions cessent, à partir de 2019, d'être considérées comme un revenu non imposable et deviennent entièrement comprises dans le calcul de leur revenu aux fins de l'impôt;

CONSIDÉRANT QUE les salaires et allocations versés aux élus sont loin d'être proportionnels aux dépenses encourues et au temps investi par les élus dans le cadre de leurs fonctions, particulièrement en région;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de modifier le règlement 2010-382 dans le but d'adopter une hausse salariale qui viendra dédommager parfaitement chaque élu (es) pour la diminution de revenu engendrée par l'imposition de l'allocation de dépenses;

CONSIDÉRANT QU'UN avis de motion a été donné et un projet de règlement a été déposé le 7 janvier 2019;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Grenon, appuyé par Françoise Asselin que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte le règlement 2019-430 modifiant le règlement 2010-382 concernant le traitement des élus municipaux.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.3. Résolution relative à la demande de soutien financier pour les municipalités – Préparation aux sinistres – Volet 2

Résolution 2019-02-226

CONSIDÉRANT QUE le *Règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistre* a été édicté par le ministre de la Sécurité publique le 20 avril 2018 et qu'il entrera en vigueur le 9 novembre 2019;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité souhaite se prévaloir du Volet 2 du programme d'aide financière offert par l'Agence municipale 9-1-1 du Québec afin de soutenir les actions de préparation aux sinistres, dont prioritairement les mesures afin de respecter cette nouvelle réglementation;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité atteste avoir maintenant complété l'outil d'autodiagnostic fourni par le ministère de la Sécurité publique en mai 2018 et qu'elle juge nécessaire d'améliorer son état de préparation aux sinistres;

Il est proposé par Claude Lavoie, appuyé par Thérèse Thivierge que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes présente une demande d'aide financière à l'Agence municipale 9-1-1 du Québec au montant de 10 000 \$, dans le cadre du **Volet 2** du programme mentionné au préambule et s'engage à en respecter les conditions, afin de réaliser les actions décrites au formulaire joint à la présente résolution pour en faire partie intégrante qui totalisent 12 000 \$, et confirme que la contribution de la municipalité sera d'une valeur d'au moins 2 000 \$;

Que la municipalité autorise Josée Roy à signer pour et en son nom le formulaire de demande d'aide financière et atteste que les renseignements qu'il contient sont exacts.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.4. Résolution d'augmentation du tarif des services de M. Sylvain Lavoie

Résolution 2019-02-227

Considérant que M. Sylvain Lavoie fournit à la municipalité une assistance technique comptable;

Considérant que ses services sont toujours requis et qu'il nous demande une augmentation de tarif à 35 \$ l'heure en date du 1^{er} février 2019;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Thérèse Thivierge, appuyé par Jacques Lefebvre, et résolu que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes accorde l'augmentation du tarif à 35\$ à l'heure, excluant les taxes, à M. Sylvain Lavoie.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.5. Résolution pour l'embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier

REPORTÉE

6.6. Résolution pour nommer un Secrétaire-trésorier par intérim

Résolution 2019-02-228

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes doit avoir en poste un Secrétaire-trésorier au service de la Municipalité;

CONSIDÉRANT QUE le processus d'embauche d'un directeur général et secrétaire-trésorier est toujours en cours n'étant pas complété, mais qu'il est nécessaire pour le fonctionnement de la Municipalité d'autoriser une personne qui signera les chèques et les documents pour et au nom de la municipalité;

PAR CES MOTIFS il est proposé par Claude Lavoie, appuyé par Thérèse Thivierge, et résolu que la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes nomme madame Josée Roy au titre de Secrétaire-trésorière par intérim;

QUE son taux à l'heure soit augmenté de 5 \$ soit 26.74 durant cette période;

QUE la Secrétaire-trésorière par intérim soit autorisée à signer pour et au nom de la municipalité tous les chèques et documents requis pour l'exercice de ses fonctions;

QUE la présente résolution soit valide jusqu'à la fin de la séance ordinaire du Conseil municipal prévue pour le 3 juin 2019.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

6.7. Résolution pour nommer un maire suppléant

Résolution 2019-02-229

CONSIDÉRANT QUE le Conseil peut, en tout temps, nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés;

IL EST PROPOSÉ par Nicole Grenon, appuyé par Claude Lavoie et résolu de nommer Yan Normandin au titre de maire suppléant.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

7. RESSOURCES HUMAINES

7.1. Résolution d'adoption de la politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail

Résolution 2019-02-230

CONSIDÉRANT QUE toute personne a le droit d'évoluer dans un environnement de travail protégeant sa santé, sa sécurité et sa dignité;

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur les normes du travail* (ci-après «LNT») prévoit l'obligation pour tout employeur d'adopter et de rendre disponible une Politique de prévention du harcèlement, incluant un volet portant sur les conduites à caractère sexuel;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes s'engage à adopter des comportements proactifs et préventifs relativement à toute situation s'apparentant à du harcèlement, de l'incivilité ou de la violence au travail, ainsi qu'à responsabiliser l'ensemble de l'organisation en ce sens;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes entend mettre en place des mesures prévenant toute situation de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Luc-de-Vincennes ne tolère ni n'admet quelque forme de harcèlement, d'incivilité ou de violence dans son milieu de travail;

CONSIDÉRANT QU'il appartient à chacun des membres de l'organisation municipale de promouvoir le maintien d'un milieu de travail exempt de harcèlement, d'incivilité ou de violence au travail;

IL EST PROPOSÉ par Jacques Lefebvre, appuyé par Nicole Grenon que le conseil municipal de Saint-Luc-de-Vincennes adopte la présente Politique de prévention du harcèlement, de l'incivilité et de la violence au travail.

Résolution adoptée à l'unanimité des conseillers.

8. VOIRIE

9. URBANISME

9. LOISIRS

10. VARIA

10.1 Demande d'ouverture des portes de la Salle Beaudoin à l'Édifice Georges-Sévigny durant la semaine de relâche

Isabelle Beaudoin du comité des Loisirs demande d'ouverture des portes de la Salle Beaudoin à l'Édifice Georges-Sévigny durant la semaine de relâche, soit du 4 au 8 mars 2019

Le Conseil accepte que les portes soient ouvertes sur les heures suivantes de 9h à 16h30 et de 18h à 21h pourvu qu'il y ait une personne du comité des loisirs qui prend la responsabilité de l'endroit.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Résolution 2019-02-231

SUR LA PROPOSITION de Claude Lavoie, appuyé de Nicole Grenon, le conseil lève la séance à 21h18.

Je, Jean-Claude Milot, maire, atteste que la signature de présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

/Jean-Claude Milot/
Maire

/Josée Roy/
Secrétaire